


# Enjeux environnementaux Etape 5

## et autres enjeux réglementaires

Cette étape permet de réaliser une analyse des enjeux environnementaux de la forêt prévue par le Code forestier. Elle vise à déterminer si la forêt présente des enjeux environnementaux et réglementaires à prendre en compte dans la gestion.

Les principales réglementations liées aux enjeux environnementaux et sociaux, susceptibles d'influer sur la gestion de la propriété sont intégrées via des flux avec le Muséum National d'Histoire Naturelle. La gestion multifonctionnelle de la forêt nécessite une attention particulière aux espèces animales et végétales du milieu. Une description de l'influence de la gestion forestière envisagée, notamment vis à vis des espèces sensibles, est fortement conseillée. Si la forêt est concernée par un périmètre de captage, les parcelles cadastrales concernées pourront être indiquées. Si la forêt est concernée par un site Natura 2000, il sera précisé en fonction du type de gestion appliquée comment celle-ci s'adapte à la préservation du site, en se référant le cas échéant aux annexes vertes du SRGS.

**Si le propriétaire demande un agrément du PSG au titre des articles L122-7 et 8, la localisation précise des périmètres concernés par ces réglementations est obligatoire.**

 **Pièces utiles :** annexes vertes au SRGS ou à défaut : documents d'objectifs Natura 2000, documents d'orientation et de gestion en site naturel classé, chartes et contrats Natura 2000...

**(1) Commencez par générer les enjeux à partir des informations des zonages réglementaires déjà intégrées dans le site *la Forêt bouge*.**



**1.1.** L'ensemble des parcelles saisies à l'étape 3 apparaît sur l'interface cartographique. A partir du contour de la propriété, il est possible d'interroger les données cartographiques présentes sur le site *la Forêt bouge* pour déterminer si la propriété est concernée par un ou plusieurs zonages réglementaires.

Les zonages concernés sont :

- les sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) ;
- les sites classés ou inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 ;
- les arrêtés de protection de biotope ;
- les périmètres de protection des monuments historiques ;
- les réserves naturelles ;
- les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ;
- les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) ;
- les périmètres de protection de captage d'eau potable ;
- les plans de prévention des risques naturels prévisibles (inondation, incendie...).

**1.2.** Pour déterminer si la forêt est concernée par un ou plusieurs de ces zonages, cliquez sur « Générer les enjeux ». Validez ensuite la génération automatique en cliquant sur « Continuer » dans la boîte de dialogue qui s'est affichée.





Après interrogation des couches, l'interface cartographique ainsi que le tableau récapitulatif situé sous cette dernière sont mis à jour. Les parcelles concernées par un zonage apparaissent en hachuré rouge. Pensez à bien passer en revue les différents onglets du tableau récapitulatif sous l'interface cartographique !



Il est possible que tous les zonages ne soient pas directement intégrés dans l'outil *La Forêt bouge*. Si vous avez connaissance d'un zonage réglementaire sur tout ou partie de votre forêt et qu'il n'apparaît pas, vous devrez le renseigner manuellement.

Le tableau présente 4 onglets :

Natura 2000	L122-7 et 8	Autre réglementations	Informations diverses
ZSC ZPS	Sites naturels inscrits et classés, Arrêtés de protection de biotope, Forêts de protection, Périmètres de protection d'un Monument historique, Monument historique classé ou inscrit, Réserves naturelles, les parcs nationaux, Aires de mise en valeur du patrimoine	Plans de Prévention des Risques Naturels Périmètres de protection de captage d'eau	Parcs naturels régionaux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (type I et II)

**1.3.** Si la forêt n'est concernée par aucune réglementation de l'onglet sélectionné, la mention « Aucun Enjeu Environnemental » apparaît.

NATURA 2000
L122-7 ET 8
AUTRES RÉGLEMENTATIONS
INFORMATIONS DIVERSES

TYPE	NUMÉRO	LIBELLÉ	SURFACE	DEMANDE L'AGRÉMENT L122	PRISE EN COMPTE DES ANNEXES
Aucun Enjeu Environnemental (Natura 2000).					

Avez-vous signé une charte Natura 2000 ? \*

Avez-vous signé un contrat Natura 2000 ? \*

1.4. Dans le cas contraire, les renseignements liés au type de zonage ainsi que la surface d’emprise sur la propriété sont mentionnés.

NATURA 2000		L122-7 ET 8		AUTRES RÉGLEMENTATIONS		INFORMATIONS DIVERSES	
TYPE	NUMÉRO	LIBELLÉ	SURFACE				
ZNIEFF de type 1	230030780	LA FONTAINE AUX DUCS	2.77				
ZNIEFF de type 1	230030781	LES CHEMINS DE LA MARE SAN SOURE	0.15				
ZNIEFF de type 2	230009241	LA FORÊT DE LA LONDE-ROUVRAY	23.93				

## (2) Ajouter manuellement un zonage environnemental



Il est possible d’ajouter manuellement un zonage environnemental non intégré dans le site *la Forêt bouge*. Dans ce cas, il faut disposer des éléments suivants :

- du contour du zonage, notamment son emprise par rapport à la propriété ;
- de ses principales caractéristiques : type de zonage, n° d’identification et intitulé.

2.1. Dans un premier temps, dessinez l’emprise du zonage sur les parcelles incluses dans le PSG grâce à l’interface cartographique.

## 2.2. Complétez ensuite les caractéristiques du zonage :



**Catégorie du zonage** : il faut commencer à taper le nom du type de zonage pour que le menu de recherche fasse des propositions de champ.

- le n° d'identification du zonage ;
- le libellé du zonage (par ex : Périmètre de visibilité MH du Château de ...)

La surface de la forêt concernée par le zonage dessiné est automatiquement calculée.

## 2.3. Une fois la fiche de renseignements d'un enjeu environnemental saisie :

- Cliquez sur « Enregistrer et ajouter un zonage » si vous devez saisir un autre enjeu environnemental à intégrer dans le Plan Simple de Gestion ;
- Cliquez sur « Terminer la saisie des zonages » pour valider la saisie. Vous reviendrez à la page d'accueil de l'étape 5.

## (3) Un tableau récapitulatif présente les différents enjeux environnementaux concernant le Plan Simple de Gestion.

Vous avez la possibilité de modifier des fiches de renseignements déjà saisies en cliquant sur l'icône « crayon » ou de les supprimer en cliquant sur l'icône « poubelle ». Pour chaque enjeu, veillez bien à répondre aux questions concernant l'agrément L122-7 et 8 et la prise en compte des annexes vertes, si elles existent.



Choisissez une catégorie de zonage environnemental ? \*

Surface de la forêt concernée par le zonage \* **2.2.**

Indiquez le numéro d'identification du zonage \*

Indiquez le libellé du zonage \*

Je demande l'agrément de ce Plan Simple de Gestion au titre des articles L 122 7 et 8 du Code Forestier

NON OUI

J'ai pris connaissance des prescriptions ci dessous

NON OUI

Commentaire



En l'absence de prescriptions environnementales, répondez quand même oui pour éviter d'être bloqués à l'étape 5 !

NATURA 2000		L122-7 ET 8		AUTRES RÉGLEMENTATIONS		INFORMATIONS DIVERSES	
TYPE	NUMÉRO	LIBELLÉ	SURFACE				
ZNIEFF de type 1	230030780	LA FONTAINE AUX DUCS	2.77	🗑️ ✎			
ZNIEFF de type 1	230030781	LES CHEMINS DE LA MARE SANSSOURE	0.15	🗑️ ✎			
ZNIEFF de type 2	230009241	LA FORÊT DE LA LONDE-ROUVRAY	23.93	🗑️ ✎			

Comment prenez-vous en compte ces enjeux dans votre gestion forestière ?

**J'AI FINI L'ÉTAPE**

Etape suivante  
Les enjeux > Enjeux sociaux et autres

(4) Une fois l'ensemble des enjeux environnementaux saisis, validez la saisie en cliquant sur « J'ai fini l'étape ».